Festival
ETREKELTIEK
An Oriant

20ème Trophée JEUNES SONNEURS FIL 2026

Musicien-enne-s confirmé-e-s de moins de 20 ans en Musique bretonne

Lundi 3 Août 2026 (10h-12h)
Palais des congrès

Article 1.	Le concours est réservé aux musicien.ne.s breton.ne.s confirmé.es de – de 20 ans à la date du concours, **sur invitation des organisateur.trice.s**
Article 2.	L'instrument utilisé est la cornemuse écossaise en si bémol.
Article 3.	**Inscription :** lors de l'inscription, les musiciens indiqueront leur nombre d'années de pratique, les formateurs qu'ils ont eus, les groupes dans lesquels ils ont joué et les prix gagnés aux différents concours solistes. Ils fourniront une photo pour le programme.
Article 4.	**Les inscriptions seront closes au 30 JUIN 2026 (bulletin d'inscription reçu par l'organisation)**. **Maximum de 12 concurrent.e.s**.
Article 5.	**Concurrents(es) mineurs(es):** (-18 ans) le jour du concours sera sous la responsabilité d'un adulte : à indiquer sur la fiche d'inscription.
Article 6.	**Airs à jouer** : les concurrent.e.s présenteront un programme entre 5 et 6 min de musique bretonne composé d'une suite de marche(s), mélodie(s) et de danse(s) d'un même terroir à exécuter sans interruption (pas de ré-accord de bourdons pendant la prestation). Un.e concurrent.e ne respectant pas les durées mini ou maxi ne sera pas classé.e. La partie danse représentera la moitié de la durée. Prix spécial pour la meilleure prestation Mélodie. Renseignements sur les airs à notifier à l'inscription (titres, origines, compositeurs, collecteurs, arrangeurs, sources, lieux, …).
Article 7.	**Horaire et ordre de passage** : le tirage au sort des horaires et de l'ordre de passage sera effectué avant la date du concours et communiqué aux concurrents.e.s par mail quelques jours avant les épreuves.
Article 8.	**Chaque concurrent.e se présentera à l'organisateur 3/4 h avant son passage pour consignes diverses.**
Article 9.	**Salles d'accord :** Chaque concurrent. e. bénéficiera de 20 mn de préparation dans une salle désignée. 2 salles d'accord A et B.
Article 10.	**Temps d'accord sur scène** : le ou la concurrente pourra parfaire son accord sur scène dans un maximum de 2 mn avant la prestation. Le jury déclassera un.e concurrent.e ne respectant pas ce délai. L'intervention d'une tierce personne n'est pas autorisée sur la scène.
Article 11.	**Tenue sur scène :** les concurrents.e.s doivent se présenter dans une tenue correcte, adaptée (tenue de concert ou de son groupe ou de son terroir). L'organisateur pourra refuser un.e musicien.ne ne respectant pas cet engagement.
Article 12.	**Le jury** sera composé de 2 sonneurs ou sonneuses de cornemuse expérimenté.e.s.
Article 13.	**Le jury** utilisera une grille de notation explicite prenant en compte les critères de justesse, timbre, qualités techniques, maîtrise de l'instrument, respect du terroir et interprétation.
Article 14.	**Commentaires du jury** : les commentaires des juges seront remis aux concurrents.e.s à l'issue des résultats. Un temps de dialogue avec le jury sera prévu.
Article 15.	Les décisions du jury seront sans appel.
Article 16.	La **remise des prix** aura lieu sur la scène du palais des congrès vers 12h30 en présence des juges, responsables, sponsors et organisateur.trice.s du FIL 2025.
Article 17.	**Prix** : seul.e.s les 3 premier.e.s concurrent.e.s seront classé.e.s. 1 er **Trophée** + 200€ + levriad solo en bois G1 2ème 150€ + coupe 3ème 120€ + coupe Prix meilleure mélodie : 40€
Article 18.	Chaque concurrent.e recevra une carte contenant 2 tickets boisson et 1 ticket repas ainsi que l'entrée gratuite au concours International de Pibroc'h du lundi après-midi au palais des congrès.
Article 19.	**Engagement des musicien.ne.s : L'inscription au concours vaut acceptation du règlement.** Les musicien.ne.s s'engagent également à respecter les organisateur.trice.s, le public et les autres concurrent.e.s par leur présence, leur ponctualité et leur tenue vestimentaire. Ils et elles participeront à la remise des prix à 12h 30 au palais des congrès en présence des juges, responsables, sponsors et organisateur.trice.s du FIL 2025. Un pot de l'amitié suivra au Palais des congrès après la remise des prix.
Article 20.	Les organisateur.trice.s se réservent la possibilité d'exploitation ultérieure des enregistrements sonores, photos, vidéo réalisés lors des prestations.

Festival Interceltique de Lorient
Rue / Straed Pierre Guergadic 56100 Lorient / An Oriant – 02 97 21 24 29
www.festival-interceltique.com